



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-05-2023

670, RUE PIERRE-DE LESTAGE

Le conseil municipal de la ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 5 février 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure suivante;

IMMEUBLE VISÉ :

La demande de dérogation mineure DM-05-2023 est faite en regard d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 3 450 818 du cadastre du Québec, portant le matricule 2904-06-2354 et ayant le numéro civique du 670, rue Pierre-De Lestage.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 1-C-09.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à permettre l'implantation d'une piscine hors terre dans la cour avant du lot transversal alors que cet usage n'est pas autorisé dans cette section du terrain selon les dispositions de l'article 7.4 du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter le lundi, 5 février 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 17 janvier 2024.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière